

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE HAUTE DURANCE
COMMUNE D'EMBRUN

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Publié le	Lundi 07 mars 2022
Durée de mise en ligne de l'avis	2 semaines
Date limite de réception propositions	Lundi 21 mars 2022 à midi
Objet de l'occupation	Plan d'eau d'Embrun
Lieu	Commune : Ville d'Embrun Adresse : Plan d'eau Références cadastrales : AN 431 et AN 393
Activité	Jeux nautiques de type aquaparc Aire de jeux gonflables Manège Trampoline type Fly Jump Trampolines Activité de kart à pédales et rosales Variante autorisée sur présentation d'un dossier motivé.
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	<p>La présente autorisation est consentie moyennant le versement par le Bénéficiaire d'une redevance annuelle correspondant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une part fixe d'un montant annuel de ...€ [montant proposé par le prestataire sans être inférieur au montant minimum indiqué ci-dessous selon l'activité], • et d'une part variable égale à 4 % du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. <p>Cette redevance sera payée annuellement au mois de septembre. A ce titre l'exploitant fournira au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice budgétaire un bilan comptable à la collectivité.</p> <p><u>Cas particulier de la première année de facturation :</u> <i>Dans le cas où l'occupant n'aurait pas encore exercé une année complète lors du premier exercice de facturation, la part variable de la redevance serait remplacée par le paiement de 20 % de la part fixe.</i></p> <p>Prix minimum établi selon l'activité exercée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeux nautiques de type Aquaparc : 3 200 € • Aire de jeux gonflables : 4 200 € • Manège : 4 200 € • Trampoline type Fly Jump : 2 400 € • Trampolines : 2 400 € • Kart à pédales et rosales : 2 400 € <p>Respect de l'emprise proposée sur le plan d'implantation des installations joint à la consultation</p>

Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation temporaire de 5 ans minimum																		
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection (selon la nature du titre)	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité et qualité des activités proposées, dans le respect de l'objet de l'appel à projet 30% • Qualité des moyens mobilisés pour mettre en œuvre les activités, et cohérence avec le plan d'aménagement d'ensemble 20%, • Pertinence et viabilité du modèle économique 20% • Références du porteur de projet et tous éléments complémentaires susceptibles de contribuer à la fiabilité de ses propositions 30% <p>L'attribution des points est établie de la manière suivante :</p> <table border="1" data-bbox="659 748 1418 969"> <thead> <tr> <th></th> <th>Note sur 20</th> <th>Note sur 30</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Absence de réponse</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Réponse insuffisante</td> <td>5</td> <td>7.5</td> </tr> <tr> <td>Réponse moyenne</td> <td>10</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Réponse satisfaisante</td> <td>15</td> <td>22.5</td> </tr> <tr> <td>Réponse très satisfaisante</td> <td>20</td> <td>30</td> </tr> </tbody> </table>		Note sur 20	Note sur 30	Absence de réponse	0	0	Réponse insuffisante	5	7.5	Réponse moyenne	10	15	Réponse satisfaisante	15	22.5	Réponse très satisfaisante	20	30
	Note sur 20	Note sur 30																	
Absence de réponse	0	0																	
Réponse insuffisante	5	7.5																	
Réponse moyenne	10	15																	
Réponse satisfaisante	15	22.5																	
Réponse très satisfaisante	20	30																	
Dépôt des candidatures	<ul style="list-style-type: none"> • Le porteur de projet devra remettre un dossier en version numérisée à l'adresse : marche.st@ville-embrun.fr • Afin de pouvoir évaluer les propositions, les candidats doivent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir une attestation de leur inscription au registre du commerce ○ Fournir une liste détaillée des produits qu'ils prévoient de commercialiser ou des services qu'ils prévoient de proposer incluant qualité, et prix de vente (TTC) ou tarif ○ Faire état de leur expérience dans le domaine d'activité (lieux, durée et description des activités) et préciser l'organisation et les moyens humains et matériels qu'ils seraient en mesure de mettre en œuvre ○ Fournir un budget prévisionnel d'exploitation sur la durée de la concession, ○ Présenter les investissements et aménagements envisagés, ○ Un engagement, daté et signé par une personne habilitée à représenter le porteur de projet, de respect de l'offre. ○ Fournir l'annexe 1 – Attestation sur l'honneur, présente en annexe à l'appel à candidature 																		
Service à contacter pour renseignement	Secrétariat des services techniques de la ville d'Embrun au 04.92.44.66.11 ou à l'adresse st@ville-embrun.fr																		

CONSULTATION PREALABLE A L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
ANNEXE N°1 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné..... ;

Représentant la société..... ;

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L.8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1à L 5212.11du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à ; le
..... ;

Nom, prénom et signature :